

Édito

Anne Challandes

Présidente
de l'Union suisse
des paysannes
et des femmes
rurales (USPF)

challandes@landfrauen.ch



MATTHEU SPOHN

Oui à la réforme LPP 21!

L'USPF recommande un «oui» convaincu à la réforme du 2^e pilier le 22 septembre 2024. Il y a de bonnes raisons à cela!

Les femmes perçoivent actuellement une rente inférieure d'un tiers à celle des hommes et beaucoup sont tributaires des prestations complémentaires. Après des années de travaux parlementaires, cette réforme est un compromis qui ne remplit pas toutes les attentes, mais comporte plusieurs améliorations notables, en particulier pour les femmes. Il serait donc incohérent de la refuser!

Avec l'abaissement du seuil d'entrée, 100 000 personnes de plus – employées avec un salaire bas, à temps partiel ou avec des emplois multiples – auront accès au 2^e pilier. La déduction de coordination fixée à 20% du salaire AVS renforcera l'épargne. Quelque 359 000 personnes obtiendront ainsi une rente plus élevée, dont 275 000 femmes. La réduction des bonifications vieillesse dès 45 ans réduira le coût de cette main-d'œuvre expérimentée, augmentant son attractivité sur le marché du travail. La recherche d'emploi sera ainsi plus facile, par exemple après un divorce ou la remise de l'exploitation.

Si le rapport coût-avantage est légèrement défavorable pour certaines catégories de salaires, cet inconvénient peut s'estomper ou disparaître au fil du parcours professionnel. Il faut aussi prendre en compte la part versée par l'employeur et le rendement du capital-vieillesse qui augmentent les prestations et l'épargne et font du 2^e pilier un bon instrument de prévoyance. Trois avantages importants sont aussi à prendre en compte, à savoir les prestations améliorées en cas d'invalidité, la transmission aux héritiers et la possibilité d'utiliser le capital pour acheter un logement principal ou démarrer une activité indépendante.

En cas de rejet de cette réforme, les améliorations prévues seront perdues, sans garantie qu'une solution meilleure soit trouvée ultérieurement.

JUSTICE

Pas de droit de recours contre le tir du loup

Le droit de recours des organisations de protection de l'environnement ne vaut pas contre l'approbation par la Confédération de tirs de régulation du loup.

Les organisations de protection de l'environnement ne peuvent contester que les décisions de tirs prises par les cantons concernés, affirme le Tribunal administratif fédéral (TAF) dans un arrêt rendu vendredi 28 juin 2024. Ce dernier n'est ainsi pas entré en matière sur deux recours de Pro Natura, du WWF et de BirdLife contre les décisions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui a autorisé en novembre dernier le tir respectivement de certains loups et de meutes dans les Grisons et en Valais.

Le TAF constate que la régulation des meutes de loups ne peut être ordonnée ou révoquée que par une décision cantonale. Si l'autorisation de

l'OFEV pouvait également être portée devant le TAF par les organisations reconnues, il en résulterait un dédoublement des voies de droit créant une situation d'insécurité juridique. Les instances cantonales offrent les garanties nécessaires, juge le tribunal.

Les trois organisations avaient estimé devant le TAF que les tirs ne devaient pas être possibles sans l'aval de la Confédération. La décision, selon elles, doit être du ressort de l'OFEV et non des cantons.

Les organisations ont tenté de faire valoir que l'OFEV, dans le cas du Valais, n'avait examiné «que de façon très superficielle la demande d'autorisation de toute évidence insuffisante» qui avait été faite. En cela, l'office aurait «gravement enfreint son devoir d'examen». Dans le cas des Grisons, les organisations ont relevé que si l'OFEV s'était plongé sérieusement dans les documents présentés, il aurait vu les lacunes de la demande (du Canton) et l'aurait rejetée.

ATS

EAU

Une gestion qui préoccupe

Julia Wirthner

Une nouvelle association pour la gestion durable de l'eau dans l'agriculture a été créée mardi 25 juin 2024 à Nuvilly (FR), à l'initiative d'Agridea et de la HAFL.

Ces dernières années, suite à la recrudescence des événements météorologiques extrêmes, précipitations intenses ou périodes de sécheresse, la question de la gestion de l'eau dans l'agriculture préoccupe.

De plus en plus d'agriculteurs mettent en place des mesures et des techniques culturales spécifiques pour lutter d'un côté contre l'érosion et les dégâts sur les cultures liés aux fortes pluies, et d'un autre côté pour lutter contre la sécheresse. Dans certains cas, ils se dotent d'un système d'irrigation et construisent des réservoirs pour stocker de l'eau.

Dans les centres de recherches, la problématique intéresse et des projets sur la gestion de l'eau sont lancés. Les services publics et les administrations sont également plus régulièrement consultés pour connaître l'état de la législation et les éventuelles subventions pour des infrastructures liées à la gestion de l'eau et l'irrigation et pour faire avancer certains projets liés à cette thématique.

Réalisant l'importance du sujet de l'eau dans le secteur agricole et l'émergence de nouvelles problématiques dans le contexte actuel de dérèglement climatique, Agridea et la HAFL ont pris l'initiative de créer un nouveau «Forum pour une gestion durable de l'eau dans l'agriculture» constitué d'une association et d'une plateforme de connaissances.

■ L'association

L'association a pour but de créer un réseau avec tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau dans le secteur agricole, de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau et de



Le comité de la nouvelle association pour la gestion durable de l'eau dans l'agriculture: Pascale Ribordy, Grangeneuve, le président Andreas Keiser, HAFL, Bettina Koster, Suisse Grêle, Christoph Kohli, Fenaco, Danielle Albiker, Agridea, Céline Bienz, USP, Michael Schneider, Swisspatat (de gauche à droite).

J. WIRTHNER

trouver des solutions pour prévenir et gérer les conflits d'utilisation de cette ressource.

Le public cible est constitué des praticiens, des chercheurs, des membres concernés des administrations, des associations sectorielles et des industries, ainsi que les bureaux d'ingénieurs travaillant dans le domaine.

Un comité, formé de sept membres provenant de milieux différents, chapeaute l'association et va choisir des thèmes prioritaires à développer dans des groupes de travail. Les groupes seront formés par des membres de l'association et se réuniront plusieurs fois par année pour avancer sur les questions. Andreas Keiser, le responsable des grandes cultures et de la sélection végétale à la HAFL, a insisté sur le fait que cette nouvelle association n'a pas pour but de promouvoir l'irrigation dans l'agriculture. Les thèmes choisis seront partagés en trois catégories; les techniques culturales, le conseil et la recherche et enfin le développement de nouvelles infrastructures dont l'irrigation.

Le financement de l'association est assuré d'une part par les institutions publiques; l'OFEV et l'OFAG ainsi que les institutions cantonales, et d'autre part par des fonds privés provenant de Suisse Grêle, Fenaco, Swisspatat, Agroscope, Grangeneuve, HAFL et Agridea. Une cotisation annuelle sera aussi prélevée et s'élèvera à 50 fr./an par personne, 500 fr./an pour les administrations communales, 800 fr./an pour les institutions locales ou cantonales et 1000 fr./an pour les institutions nationales. Le budget total prévu est d'environ 50 000 francs/an.

■ La plateforme

Pour réunir et transmettre les informations déjà disponibles et pour présenter les résultats des groupes de travail de l'association, Agridea va développer et gérer une plateforme d'informations. Elle pourra être consultée sur agripedia.ch

Dans le même but de transmission, la nouvelle association souhaite organiser chaque année plusieurs journées thématiques, un congrès sur le

thème de l'eau et un séminaire annuel.

■ Un exemple

Pour se réunir et créer le forum, Agridea et la HAFL n'ont pas choisi l'exploitation de Didier Banderet, à Nuvilly (FR), par hasard. En effet, cet agriculteur n'a pas pu arroser autant qu'il le souhaitait ses cultures, en particulier ses pommes de terre, durant les périodes de sécheresse de ces dernières années. En plus de pratiques culturales simplifiées pour augmenter le taux de matière organique du sol et ainsi augmenter sa capacité de rétention d'eau (diminution du labour, strip-till), il a décidé de construire un réservoir pour stocker l'eau provenant des toitures et des cours de son domaine et pour pomper puis stocker l'eau de la rivière en dehors des périodes de sécheresse.

La visite de son réservoir a conduit les personnes présentes à se poser de nombreuses questions en lien avec l'évaporation, la biodiversité, l'optimisation énergétique, etc.

LE SUCCÈS DES ABRICOTS VALAISANS

